PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 11 août 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 août 2020 à 19h46 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau – Absence motivée
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 126-08-2020

- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - Consultations publiques pour demandes de dérogations mineures :
 - 1- Le 1305 rue de l'Anse lot 2 706 958 dans la zone 509, cette demande vise à obtenir une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence sur des pieux vissés, d'une superficie supérieure à celle permise à l'article 5.1 du règlement de construction.
 - 2- Le 145 rue Larivière lot 2 706 901 dans la zone 104, le demandeur aimerait réaliser un agrandissement qui aurait comme conséquence d'avoir une superficie totale pour un bâtiment accessoire plus grande que la superficie permis à l'article 7.2.1.2.1 du règlement de zonage.
 - 3- Le 670-670 A rang Saint-Amable 3 703 732 dans la zone agricole504, l'objectif de la demande est d'obtenir une dérogation relativement aux distances séparatrices édictées au chapitre 18 du règlement de zonage de la municipalité.
- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 4. Période de questions
- 5. Communiqués et correspondance
 - 5.1 MRC Chronique incendie
 - 5.2 Gouvernement du Québec Aide financière pour la voirie locale
 - 5.3 MRC FDR automne 2020
 - 5.4 MRC Résolution octroi de contrat cours d'eau Guilbert
 - 5.5 MRC Résolution délégation de compétence bandes riveraines
 - 5.6 MRC Résolution annulation vaccination antigrippale en milieu rural
- 6. Administration et finances

- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Adoption du règlement 03-2020 sur l'utilisation et l'économie d'eau potable
- 6.3 Rapport de gestion contractuelle
- 6.4 Achat d'une banque d'heures pour le système comptable Sygem d'Infotech
- 6.5 Fonds de développement rural Piste de BMX Annulation de l'entente
- 6.6 Achat de modules de jeux
- 6.7 Fonds de développement rural Modules de jeux au parc-école Dépôt d'une demande de subvention
- 6.8 Rallonge électrique pour génératrice au bureau municipal
- 6.9 Formation ADMQ pour la directrice générale
- 6.10 Renouvellement des services professionnel d'avocats

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPIMN)

8. Transport routier

- 8.1 Rapport des services publics
- 8.2 Travaux de réfection du rang St-Roch Mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains
- 8.3 Réparation du ventre de bœuf derrière la bibliothèque
- 8.4 Rapiéçage d'asphalte Rang de la Grande-Ligne
- 8.5 Prolongement de trottoir en face de la cantine

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport Régie des déchets
- 9.2 Rapport Régie de l'Aqueduc

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Demande de dérogation mineure au 1305 rue de l'Anse
- 10.3 Demande de dérogation mineure au 145 rue Larivière
- 10.4 Demande de dérogation mineure au 670-670 A rang St-Amable

11. Loisirs et culture

- 11.1 Rapport Comité des loisirs
- 11.2 Budget de décoration pour le devant du bureau municipal pour l'halloween et le temps des fêtes
- 11.3 Entretien terrain de Pickleball/patinoire

12. Sujet divers

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition de Appuyé par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU : Dominique Lussier

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Consultations publiques pour demandes de dérogations mineures :

- 4- Le 1305 rue de l'Anse lot 2 706 958 dans la zone 509, cette demande vise à obtenir une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence sur des pieux vissés, d'une superficie supérieure à celle permise à l'article 5.1 du règlement de construction.
- 5- Le 145 rue Larivière lot 2 706 901 dans la zone 104, le demandeur aimerait réaliser un agrandissement qui aurait comme conséquence d'avoir une superficie totale pour un bâtiment accessoire plus grande que la superficie permis à l'article 7.2.1.2.1 du règlement de zonage.
- 6- Le 670-670 A rang Saint-Amable 3 703 732 dans la zone agricole504, l'objectif de la demande est d'obtenir une dérogation relativement aux distances séparatrices édictées au chapitre 18 du règlement de zonage de la municipalité.

3. Adoption du procès-verbal

Résolution numéro 127-08-2020

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Yves Guérette Appuyée par Marcel Therrien IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

4. Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 MRC Chronique incendie
- 5.2 Gouvernement du Québec Aide financière pour la voirie locale
- 5.3 MRC FDR automne 2020
- 5.4 MRC Résolution octroi de contrat cours d'eau Guilbert
- 5.5 MRC Résolution délégation de compétence bandes riveraines
- 5.6 MRC Résolution annulation vaccination antigrippale en milieu rural

6. Administration et finances

Résolution numéro 128-08-2020

6.1 Adopter les comptes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 6 juillet au 22 juillet 2020 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus

Administration 8 414.32 \$

Frais déplacement

Dépense :

Administration 15 978.95 \$
Sécurité publique 12 320.64 \$
Transport (voirie) 12 689.68 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu 19 396.16 \$
Eaux usées 2 184.63 \$

Santé et Bien-être

Aménagement urbanisme 931.30 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc 2 536.57 \$

Bibliothèque

Total: 74 452.25 \$

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après; D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Karine Beauchamp, secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Karine Beauchamp

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 Règlement 03-2020 sur l'utilisation et l'économie d'eau potable - Adoption

Point reporté

Résolution 129-08-2020

6.3 Rapport de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est doté d'une politique de gestion contractuelle

par l'adoption du règlement 06-2018;

CONSIDÉRANT les articles 955 et 938.1.2 du Code Municipal sur l'obligation du dépôt

du rapport de gestion contractuelle pour les contrats de plus de 25 000\$ annuellement et de la déclaration des plaintes dans

l'adjudication des contrats;

En conséquence Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Dominique Lussier IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER ET DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport de gestion contractuelle des contrats de plus de 25 000\$ pour l'année 2019 ainsi que du processus des plaintes dans l'adjudication de contrats pour la même année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution numéro 130-08-2020

6.4 Achat d'une banque d'heures pour le système comptable Sygem d'Infotech

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de support et de formations ponctuelles avec

le logiciel comptable;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte 1 120\$ plus taxes pour 14 heures ou 1 960\$ pour 26

heures;

En conséquence Sur la proposition de Yves Guérette Appuyée par Dominique Lussier IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT D'UNE BANQUE DE 26 heures au montant de 1960\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 131-08-2020

6.5 Fond de développement rural – Piste de BMX – Annulation de l'entente

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud avait comme projet la construction d'une piste de BMX et qu'elle avait déposé une

demande de subvention au Fonds de développement rural de la

MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de la résolution numéro 20-04-139, la MRC des

> Maskoutains confirmait une subvention de11 500\$ à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, provenant du Fonds de développement rural -

Projets printemps 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la COVID-19, la levée de fonds permettant d'amasser

une partie des fonds du projet n'a pas pu avoir lieu;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs évaluations, nous avons décidé de revoir le projet

afin de l'optimiser et que cela occasionne des délais supplémentaires

pour le projet ainsi qu'un important écart budgétaire;

En conséquence Sur la proposition de Dominique Lussier Appuyée par Roger Cloutier IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains d'annuler cette entente et que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne reçoive pas la somme de 11 500\$ qui lui avait été réservée pour ce projet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS.

6.6 Achat de modules de jeux

Point reporté.

Résolution 132-08-2020

Fond de développement rural - Modules de jeux au parc-école - Dépôt d'une demande de subvention

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite bonifier l'offre

récréative pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT que nous prévoyions déposer un autre projet pour demande de

subvention, mais que la date de tombée des dépôts a été devancée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Yves Guérette Appuyé par Roger Cloutier IL EST RÉSOLŬ

D'AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Automne 2020 fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural; et

D'AUTORISER Karine Beauchamp, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif au projet « Modules de jeux au parc-école», et ce, pour et au nom de municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

6.8 Rallonge électrique pour génératrice au bureau municipal

Point reporté.

Résolution 133-08-2020

Formation ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT que l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a

élaboré un programme de formation en ligne;

CONSIDÉRANT que le monde municipal est constamment en changement et que la

formation est un pilier central surtout en comptabilité municipale;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria

Appuyée par Marcel Therrien IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Karine Beauchamp à s'inscrire au cours "Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires".

DE DÉFRAYER les coûts de l'inscription au montant de 390\$ plus taxes;

D'UTILISER le compte 02-130-00-454 "Perfectionnement DG".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 134-08-2020

6.10 Renouvellement services professionnels d'avocats

CONSIDÉRANT que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a

présenté à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud une offre de

services professionnels pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Roger Cloutier Appuyée par Marcel Therrien IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

8. Transport routier

8.1. Rapport des services publics

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

Résolution 135-08-2020

8.2 Travaux de réfection du rang St-Roch – Mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit faire la réfection du rang St-Roch en 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes de soumissions doivent être déposées sur le site SEAO:

En conséquence Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Marcel Therrien IL EST RÉSOLU

DE CONFIER LE MANDAT à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offre et des analyses de laboratoire pour la réfection du rang St-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 136-08-2020

8.3 Réparation du ventre de bœuf derrière la bibliothèque

CONSIDÉRANT qu'il y a un affaissement de l'asphalte derrière la bibliothèque;

CONSIDÉRANT

que cet affaissement est probablement dû à d'anciennes fondations en dessous et que nous devrons creuser pour ensuite bien remplir le tout afin de régler la problématique à long terme;

CONSIDÉRANT

que nous avons demandé 2 soumissions afin de refaire l'asphalte pardessus et que nous avons reçu les prix suivants :

Nom de la compagnie	Prix \$ (taxes en sus)
Vel-court asphalte LTÉE	4 890\$
Chapdeleine asphalte	4 500\$

En conséquence Sur la proposition de Roger Cloutier Appuyée par Jean-Sébastien Savaria IL EST RÉSOLU

DE MANDATER monsieur Bertrand Graveline afin de faire le creusage du ventre de bœuf et le remplissage du chemin pour un montant pouvant aller jusqu'à 4 000\$ plus

DE DONNER LE CONTRAT à la compagnie Chapdelaine asphalte au montant de 4 500\$ plus taxes afin de refaire l'asphalte un fois le trou bien rempli.

DE PRÉVOIR l'enfouissement d'un tuyau afin d'y canaliser des fils et l'eau pour des projets futurs dans le parc santé;

D'UTILISER le poste 02-702-30-522 "Entretien bâtisses et terrains" et le poste 02-320-00-521 "Entretien et réparation de chemins"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS.

Résolution 137-08-2020

Rapiéçage d'asphalte – Rang de la Grande-Ligne

CONSIDÉRANT qu'il faut faire l'entretien et le rapiéçage du segment du rang de la

Grande-Ligne appartenant à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé 2 soumissions pour une quantité d'environ

80 tonnes et que nous avons reçu les prix suivants :

Nom de la compagnie	Montant \$ par tonne (taxes en sus)
Vel-Court asphalte LTÉE	169\$
Chapdeleine asphalte	-

En conséquence Sur la proposition de Marcel Therrien Appuyée par Jean-Sébastien Savaria IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de rapiéçage du rang de la Grande Ligne à Vel-Court asphalte LTÉE au montant de 169\$ la tonne.

D'UTILISER le compte 02-320-00-521 "Entretien et réparation de chemins"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 138-08-2020

8.5 Prolongement du trottoir sur Michaudville jusqu'à la COOP - Demande au

CONSIDÉRANT qu'un petit segment de trottoir est manquant entre le 572 et le 580

rang St-Amable face à la cantine, sur une longueur de 24.5 mètres;

CONSIDÉRANT que c'est un endroit passant et que pour des raisons de sécurité nous

souhaitons ajouter le bout de trottoir;

En conséquence Sur la proposition de Roger Cloutier Appuyée par Jean-Sébastien Savaria IL EST RĚSOLU

DE FAIRE LA DEMANDE AU MTQ d'autoriser le prolongement du trottoir sur le rang St-Amable par la municipalité sur une longueur de 24.5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)

Aucun rapport.

9.2 Rapport – Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (RARC)

Aucun rapport.

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport inspecteur en bâtiment

Aucun rapport.

Résolution 139-08-2020

10.2 Demande de dérogation pour l'agrandissement de 56.0m², d'une résidence sur pilotis, 1305, rue de l'Anse Lot 2 706 958 - zone 509

CONSIDÉRANT que la maison est déjà construite en partie sur pilotis;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

CONSIDÉRANT qu'une recommandation négative pourrait causer un préjudice au

demandeur;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la

municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation 19-07 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'environ 56.0m² sur pilotis de la propriété sise au 1305, rue de l'Anse sur le lot 2 706 958, tel que les croquis déposés à l'appui de la demande. Toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme devront être respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 140-08-2020

10.3 Demande de dérogation pour l'agrandissement de 62.45m² d'un garage accessoire à l'habitation portant la superficie à 16.07m² de plus que la superficie permise – 145, rue Larivière, Lot 2 706 901 - zone 104

CONSIDÉRANT que la maison a une superficie de 93.70m²

CONSIDÉRANT le règlement de zonage de la municipalité permet une superficie

de garage égale à la superficie de la maison;

CONSIDÉRANT Les motifs invoqués par le demandeur;

CONSIDÉRANT La recommandation 19-08 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Dominique Lussier IL EST RÉSOLU DE NE PAS accorder une dérogation mineure pour une superficie de garage supérieure à la superficie de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 141-08-2020

10.4 Demande de dérogation pour l'ajout d'un bâtiment d'élevage de type étable à veaux à une distance séparatrice inférieure à celle exigée- 670 et 670A rang Saint-Amable - Lot 3 703 733 - zone 504 - zone 104

CONSIDÉRANT que la demande vise la rentabilité de l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'a été causé aux voisins, puisque ceux concerné,

ont signés une lettre d'appui au projet;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation 19-09 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Yves Guérette IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une dérogation mineure afin de permettre que le projet se réalise sur le lot 3 703 733 tel que proposé dans les documents préparés par la firme Consumaj en ajoutant les conditions suivantes :

1- Installer une toiture ou son équivalent sur les lieux d'entreposages des fumiers liquides ou solides;

2-Installer une haie brise-vent tel que décrit au règlement de zonage et ce sur le devant entre le bâtiment et le rang Saint-Amable et entre les bâtiments et la limite du terrain nord-est (coté du village).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

11. Loisirs et culture

11.1 Rapport – Comité des loisirs

Pas de rapport.

Résolution numéro 142-08-2020

11.2 Budget de décoration pour le devant du bureau municipal pour l'halloween et le temps des fêtes

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria Appuyée par Dominique Lussier IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les dépenses de 300 \$ pour la décoration devant le bureau municipal (aucun montant n'a été utilisé l'année dernière)

D'UTILISER le compte réserve non affectée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS

Résolution 143-08-2020

11.3 Entretien terrain de Pickleball/patinoire

CONSIDÉRANT que le terrain de Pickleball/patinoire comporte des fissures et que la

peinture de la surface est manquante par endroits;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'en faire la réparation et l'entretien afin d'éviter

qu'elle ne se détériore d'avantages;

En conséquence Sur la proposition de Yves Guérette Appuyée par Jean-Sébastien Savaria IL EST RÉSOLU DE MANDATER Bourrassa Transport pour faire la réparation et l'entretien du terrain de Pickleball/patinoire au montant de 2 150\$ plus taxes;

D'UTILISER la réserve affectée Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS.

13. Période de questions.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 144-08-2020

14. Levée de la séance

Sur proposition de Roger Cloutier l'assemblée est levée à 20 h 30.

(s) Alain Jobin	(s) Karine Beauchamp
Alain Jobin	Karine Beauchamp
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 11 août 2020.

(s) Karine Beauchamp
Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière
la conscient Alain Jahin maire attente que la cienatura

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(s) Alain Jobin	
Alain Jobin, maire	